

per des intérêts de la discipline dans les exploitations de ce genre.

Le projet de loi a été adopté dans la catégorie des patrons, les chefs d'ateliers et les surveillants, ce qui est une grave dérogation au droit commun. Pour l'élection des ouvriers, il admet comme suffisante une année d'exercice. Enfin, il y a quelque chose d'excessif à permettre aux prud'hommes de siéger même en l'absence des représentants de l'une des catégories. Ce ne serait plus des tribunaux d'arbitres, mais des tribunaux d'arbitraire.

M. ALFRED GIARD dit que tout le monde est d'accord sur les principes du projet. La création de prud'hommes mineurs est reconnue indispensable; on critique certaines dispositions du projet, mais il n'y a pas de contestations sur l'article 1er. La Chambre n'a donc qu'à voter.

L'article 1er est adopté, ainsi que l'article 2. M. GEORGES GRAUX présente un amendement tendant à déclarer que les conseils de prud'hommes mineurs sont incompétents dans toutes les questions relatives à l'aménagement de la mine et à la sécurité des travailleurs, autrement la responsabilité des patrons n'existerait plus.

M. ALFRED GIARD repousse la prise en considération de l'amendement, qui serait mieux à sa place dans la loi sur les délégués mineurs, dont la Chambre est saisie, ou dans celle relative aux accidents industriels.

M. G. GRAUX maintient l'utilité de son amendement.

L'amendement n'est pas pris en considération. M. LÉON RENAULT, sur l'article 3, relatif au corps électoral qui élira les prud'hommes mineurs, fait remarquer que cet article constitue une innovation.

En effet, on a placé dans la catégorie des patrons les chefs mineurs, les chefs d'atelier et les contre-maîtres qui, avec l'organisation ordinaire, figurent dans la catégorie des ouvriers.

La dérogation proposée soulève de graves objections. Le tribunal, tel qu'il est constitué, ne répond pas au but que l'on se propose; si on entre dans le détail, on voit que l'ouvrier mineur participera à l'élection après un an de séjour.

Ainsi le corps électoral ouvrira manquera de garanties au sommet, puisqu'on lui a enlevé les contre-maîtres et les chefs d'ateliers, et à la base, puisqu'on supprime la condition d'un séjour un peu prolongé.

M. ALFRED GIARD répond que le projet est excellent, qu'il n'y a rien à changer.

La Chambre goûte beaucoup ce raisonnement de M. Prud'homme et l'article 3 est adopté ainsi que l'article 4.

M. GRAUX demande le rejet de l'article 5, qui décide que, dans le cas où certains délégués, patrons ou ouvriers, refuseraient de siéger dans le conseil des prud'hommes, le conseil serait régulièrement constitué avec les délégués acceptant leur mandat.

M. ALFRED GIARD déclare l'article 5 indispensable, si la Chambre ne veut pas que la loi puisse rester à l'état de lettre morte.

L'article 5 est adopté par 386 voix contre 101, sur 487 votants.

M. DE MUX déclare qu'il ne peut voter l'ensemble du projet, parce que les modifications qui ont été apportées au projet primitif constituent un palliatif insuffisant et purement platonique.

Le véritable remède ne peut exister que dans l'unanimité morale et matérielle des patrons et des ouvriers.

L'ensemble du projet est adopté par 334 voix contre 22, sur 406 votants.

La suite de l'ordre du jour est renvoyée à la prochaine séance.

La situation des ouvriers dans les villes et les campagnes.

M. CALLA dépose un projet de résolution, tendant à nommer une commission de trente membres, chargée de faire un rapport sur les mesures à prendre pour améliorer le sort des ouvriers dans les villes et les campagnes. (Applaudissements à droite.)

L'urgence est repoussée.

Secours aux ouvriers sans travail.

M. BAUDRY D'ASSON demande que la Chambre discute demain sa proposition, tendant à ouvrir un crédit de deux millions, pour venir en aide à la population ouvrière de Paris.

La demande de M. Baudry d'Asson est repoussée, par 273 voix contre 92, sur 395 votants.

La séance est levée.

DÉPÊCHES DE LA NUIT

Dépêches de nos correspondants particuliers et PAR FIL SPÉCIAL.

LES ÉVÉNEMENTS DU TONKIN

Paris, 12 janvier.

Une dépêche de Hong-Kong, du 14 janvier, nous apporte des nouvelles d'Hanoi du 6 janvier. Des pirates ont attaqué Nam-Dinh dans les nuits du 1er et du 2 janvier; ils ont tiré et blessé plusieurs personnes; plusieurs maisons ont été brûlées.

Le poste de Botany, près Hanoi, a été attaqué le 4; l'ennemi a été forcé de se retirer en désordre, emportant de nombreux morts et blessés. Le bruit court qu'une armée chinoise, parti de Quang-Si s'avance pour renforcer Bac-Ninh.

London, 14 janvier.

Le Standard publie un avis de Vienne assurant que le gouvernement chinois est décidé à ne pas retirer ses troupes de Bac-Ninh.

Arrivée du marquis de Tsang en France

Calais, 14 janvier, 11 h. 25.

Le marquis de Tsang, accompagné de son secrétaire, a débarqué ici ce matin; il est immédiatement parti pour Paris.

INTERIEUR

Paris, 14 janvier.

Mgr Péroche, archevêque de la Nouvelle-Orléans est mort le 27 décembre dernier, âgé de près de 79 ans.

Mgr Péroche, qui était un fils de cette noble terre de l'Anjou, resta toujours un patriote français ardent et fidèle; la bonté de son cœur, l'aménité de son caractère l'ont rendu cher à tous ceux qui l'ont connu.

Obsèques du Père Ratisbonne

Paris, 14 janvier.

Les obsèques du R. P. Marie-Théodore Ratisbonne ont eu lieu ce matin, à dix heures, en l'église Notre-Dame des Champs.

L'absoute a été donnée par Mgr d'Inghel, vicaire général.

Réunion bonapartiste

Paris, 14 janvier.

Une réunion bonapartiste, en vue de la révision, a été tenue hier, avenue Lowendal.

M. Georges Lachapè a parlé sur la révision et a conclu à l'attaque directe du principe gouvernemental, pour faire jaillir du débat un nom, celui du prince Napoléon.

M. Lenglé a dit en quelques mots que le prince Napoléon n'était pas un prétendant, mais qu'il l'était tout de même.

Pas d'incident.

La République démocratique et sociale

Paris, 14 janvier.

La demande en autorisation de poursuites déposée contre M. Talandier comme gérant du journal *la République démocratique et sociale*, contient les passages d'articles motivant les poursuites. Voici quelques-uns de ces extraits:

« La question a été résumée en quatre mots: La propriété c'est le vol! Il faudra tôt ou tard appliquer aux propriétaires la célèbre formule des insurgés de 1830-1848: « Mort aux voleurs! » Plus loin: « Attendre de la bourgeoisie un dévouement serait insensé. Une exécution nécessaire, qu'on forme le peloton. » Encore: « La Fontaine a dit: Notre ennemi, c'est notre maître », et nous ajouterons: « Tuons notre ennemi, pour ne pas être tué par lui. » Enfin: « L'Armée du droit est faible, peu importe, la science lui fournira des forces; avec la chimie, il n'y a pas de minéralité. »

L'incendie de la rue Halévy

Paris, 12 janvier.

Le feu s'est déclaré à une heure de l'après-midi, au n° 12 de la rue Halévy, dans les magasins de vente de lampes à essence minérale.

Ce sinistre a été occasionné par l'imprudence d'un commis qui, en remplissant un bidon d'essence, se répandit sur le parquet, à côté de la cheminée.

Les pompiers de la caserne de la rue Blanche, arrivés aussitôt sur le lieu du sinistre, ont attaqué vigoureusement l'incendie qui menaçait de prendre des proportions désastreuses pour le voisinage.

À deux heures, on était maître du feu et tout danger avait disparu. On n'a rien pu sauver. Toutes les marchandises et les livres ont été la proie des flammes. Pas d'accident de personne à déplorer.

EXTÉRIEUR

Le comte Herbert de Bismarck à St-Petersbourg

On lit dans le Post, de Berlin:

« Le fait que le comte Herbert de Bismarck vient d'être rappelé de l'ambassade de Londres pour être envoyé à Saint-Petersbourg, est unanimement et à juste titre considéré comme l'expression des bons rapports qui existent actuellement entre l'Allemagne et la Russie. »

« On doit voir dans cette mesure, ainsi que dans la visite que M. de Giers a faite à Friedrichsruhe, une promesse tout le monde se réjouit, que les relations amicales des deux pays sauront se maintenir longtemps dans l'avenir sans que rien ne vienne les troubler. »

Le krach d'Anvers

Anvers, 12 janvier.

Une nouvelle descente de justice a eu lieu, aujourd'hui, chez M. Cahu, avenue des Arts. Par délégation de M. Bollie, juge d'instruction à Charleroi, MM. Berré, procureur du roi, Stappaerts, juge et Abbeel, greffier, accompagnés du commissaire Cluytman et de l'adjoint Courtois, ont saisi une foule de papiers.

La visite s'est prolongée de 9 heures du matin jusqu'à 9 h. 1/2 du soir.

M. le juge Stappaerts a fait subir un interrogatoire à MM. Cahu, père et fils.

Les papiers, formant un paquet très-volumineux, seront expédiés ce soir au juge d'instruction de Charleroi.

En Egypte

London, 14 janvier.

A l'occasion des négociations entamées entre MM. de Baring et Barrère pour la nomination d'un commissaire français adjoint à M. Moneriff, le Times dit que cela équivaldrait au rétablissement du condominium et promettrait l'existence du cabinet de Nubar-Pacha.

Le Daily-News publie une information de Varna d'après laquelle la Porte n'interviendrait pas au Soudan.

Il mentionne le bruit que des tribus de l'état de Tripoli marcheraient vers le Mahdi.

Le même journal reçoit du Caire un avis disant que le Mahdi demande 2,000,000 livres sterling à la rançon de 5 piliennes et de 4 pères.

Le consul Autrichien a ouvert une souscription.

La crise industrielle en Angleterre

London, 14 janvier.

Le comité des maîtres des forges du district de Clavellan, a pris, aujourd'hui, les dispositions pour éteindre le plus tôt possible, la grève des hauts-fourneaux qui sévit dans le nord de l'Angleterre.

LES GRÈVES

L'Agence Havas nous communique les dépêches suivantes:

« Epinal, 13 janvier.

« La grève du Thillot est terminée; mais une autre grève vient d'éclater à Bussang où une centaine de tisseurs ont cessé tout travail, réclamant une augmentation de salaire. »

« Marseille, 13 janvier.

« A la suite d'une importante réunion tenue hier soir par les chauffeurs et les matelots grévistes à la chambre syndicale, et sur le refus des compagnies de navigation d'accepter l'augmentation des salaires et les autres conditions exigées, la commission d'initiative de la grève a rédigé le manifeste suivant:

« La commission d'initiative invite les quelques hésitants à se grouper avec ceux qui depuis 29 jours luttent avec l'acharnement que vous connaissez. Ainsi, citoyens, pas d'hésitation, sans terre encore une fois, votre concours ne peut qu'augmenter notre force et mettre un terme à la lutte depuis si longtemps engagée. »

« Nous avons la conviction que vous en resterez pas indifférents à cet appel. »

« Vive le droit! Vive la liberté. »

« Quand donc finira cette agitation si funeste à l'ouvrier et combien sont coupables ceux qui l'excitent, tout en ne prenant pas part à leurs misères! »

Les chemins vicinaux

Nous avons annoncé, avant la fin de la session extraordinaire, l'intention de M. le comte de Colbert-Laplace d'interpeller, à la Chambre, le ministre de l'intérieur sur la question de la caisse des chemins vicinaux.

M. de Colbert-Laplace a vu hier M. Waldeck-Rousseau et lui a demandé s'il était prêt à lui répondre. Le ministre de l'intérieur a dit qu'il désirait un délai de quatre ou cinq jours pour avoir le temps d'étudier la question. En conséquence et d'un commun accord, la date de l'interpellation de M. de Colbert ne sera fixée qu'après l'ajournement indiqué par le ministre.

Meurs parlementaires radicales

Un incident tumultueux a marqué, hier, la séance de la session extraordinaire du conseil général de l'Hérault. Le public a assisté à une scène dans le genre de celles qui égayent le parterre aux représentations de *Madame Angot*. « Vous mentez! » s'écrie un fougueux conseiller, M. Sabatier, en s'adressant à un de ses collègues, M. Razimbaud. Et comme celui-ci riposte insolamment, M. Sabatier lui jette à la figure cette phrase de mélo-drame: « Je vous donnerai toutes les satisfactions qui sont à la hauteur de votre courage. » Un tumulte indescriptible a suivi cette scène, et c'est à grand-peine que le citoyen Lisbonne, qui préside, parvient à rétablir l'ordre.

Situation météorologique

Une forte dépression passe au nord de la Norvège; elle semble se diriger vers la Finlande et de nouveaux mauvais temps menacent la mer Baltique. Le baromètre reste très élevé sur l'ouest et le sud-ouest de l'Europe, ainsi qu'en Algérie; au contraire, il est au sud de l'Italie (767 m/m), et le vent souffle en tempête d'entre N et NE avec mer furieuse à Palerme, Brindisi et Lésina.

La température baisse en Italie et en Espagne; elle a monté partout ailleurs. Les extrêmes étaient ce matin de 16° à Helsinki et de -1° 13° à la Calle.

En France, le temps couvert et brumeux va continuer.

A Paris, le temps doux et humide semble se mettre à la pluie.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

REVISION DES LISTES ÉLECTORALES. — La Mairie nous communique l'avis suivant:

« Le Maire de la commune de Roubaix donne avis que les tableaux de rectifications des listes électorales sont déposés, à partir de ce jour, au Secrétariat de la Mairie. »

« Lesdits tableaux et les listes seront communiqués à tout requérant. »

« Les demandes en inscription ou en radiation devront être formées dans le délai de VINGT JOURS, à partir d'aujourd'hui, c'est-à-dire jusqu'au 4 février prochain inclusivement. »

LES VOTES DE M. SCRÉPEL. — Dans la séance du 15 janvier, M. Scrépel a voté: 1° pour l'ensemble de la proposition de la loi relative aux prud'hommes mineurs.

2° A voté contre la demande d'urgence en faveur de la proposition de résolution de M. Calla.

LA TOMBOLA. — Pendant la journée de lundi, une centaine de lots ont été réclamés. Il en reste donc encore environ 250 à distribuer.

Parmi les lots non remis se trouvent: le bronze d'art *Jeanne d'Arc* offert par M. le comte de Paris, des tableaux de Weerts, Meurisse, Kétel, et un grand nombre d'objets de valeur.

La coupe offerte par le Cercle Welser, le vase donné par M. Achille Scrépel, député, et quatre autres ont été gagnés par M. Florimond Hannart, fils.

Deux familles des victimes de la catastrophe du 5 novembre, ont eu l'une, le tableau de Cogghe, l'autre les tentures des magasins du « Printemps » à Paris.

Le tableau de Spriet est échu à M. Surmont, de Mouvaux, et le grand tableau de fleurs de Mme Droulers-Prouvost, à un employé de la maison Bouhier.

Les 250 lots restants peuvent être réclamés chez le secrétaire, rue St-Georges.

LE CERCLE CATHOLIQUE du Saint-Sépulchre, rue du Vivier, a donné, lundi soir, à ses membres honoraires, une soirée récréative, qui a obtenu un très-grand succès. L'assistance était énorme.

Après divers morceaux de musique et plusieurs chansonnnettes, fort bien rendus par MM. Louis Deleporte, clarinettiste, H. Couthier, violoniste, Raymond Lefebvre, tuba, Henri Lepers, basse, Joseph Vandembrouck, baryton, et Julien Desarmont, ténor, on a interprété un drame en trois actes, *Edouard Valentin* ou le *Dévolement filial*.

Les jeunes artistes ont fait preuve d'un talent incontestable. Tous méritent des éloges. Citons en particulier MM. Adolphe Tiberghien, Henri Delattre, Jules Lebrun, Achille Duquella et Pierre Ladam, qui ont été vivement applaudis.

La soirée a été terminée par un joli vaudeville *L'affaire de la rue de l'Ourcine*, qui a beaucoup divertifié le public.

L'EXPOSITION D'OUVRAGES DÉCOUVÉS. — Voici la liste des numéros gagnants de la tombola de l'exposition d'ouvrages découverts:

1001 1163 1261 1906 1424 1323 35
1420 789 1288 640 22 992 2162
1604 1507 54 245 464 372 345
1579 579 1751 1558 173 1674 1303
1409 298 571 258 811 1762 708
2102 638 300 85 796 1262 135
766 412 1174 1174 1010 1116 1722
429 1087 1198 1355 907 826 004
1930 1094 1403 335 604 185 522
249 326 1135 1378 1182 1211 973
1454 1503 1992 974 1247 1804 1300
997 406 581 753 466 505 603
158 1933 930 238 1675 1711 1523
691 501 1586 1538 1779 399 853
1790 1740

On peut réclamer les lots, tous les jours de 8 à 9 heures du soir, au café du *Globe*, Grande Rue, jusqu'à samedi 19 janvier. A partir de ce jour, on devra s'adresser chez M. L. Liévans, 23, rue de l'Ourcine.

Les exposants sont priés de faire enlever leurs

objets le plus tôt possible; un des membres du comité d'organisation se tiendra aussitôt de l'exposition tous les soirs, à 8 heures.

L'AFFAIRE DES « TROIS-POINTS ». — Contrairement à toute prévision, l'état du jeune Vaillaat, auquel son frère a fait, il y a huit jours, des brûlures sur le dos, est désespéré. Inutile de dire que la pauvre mère, déjà tant éprouvée par la mort d'une fille de 14 ans, lors de la catastrophe du 5 novembre, est inconsolable.

CHRONIQUE DES THÉÂTRES. — *Hippodrome*. — Le succès du cirque américain ne faiblit pas. Dimanche soir, la salle était comble, et hier encore, la recette a dû être fructueuse.

Maiheureusement, un fâcheux accident est survenu pendant la représentation de dimanche. M. Watson, le *Jockey d'Espoon*, dont nous avons le jour même constaté la réelle valeur comme clown, comme écuyer et comme gymnaste, s'est blessé à la cheville, en exécutant un saut plus original que périlleux. Il est à craindre que cet artiste ne puisse, avant un temps assez long, reprendre son travail.

M. Myers annonce, pour jeudi prochain, le début d'une troupe mexicaine, dont les exercices sont réputés comme les plus surprenants et les plus audacieux qui aient été exécutés jusqu'à présent.

Théâtre des Boulevards. — Jeudi prochain, représentation au bénéfice de M. Louis Couvreur.

CONCOURS COLOMBOPHILES. — Voici la suite de la liste des concours colombophiles décernés jusqu'ici pour l'année 1894:

8 juillet. — Lille. — Bon Espoir, Calais. — 13 juillet. — Roubaix. — L'Union fédérale, Breuille (100 fr. prix d'honneur). — 14 juillet. — Lille. — Télégraphe, Douvres (Angleterre).

20 juillet. — Tourcoing. La Prévoyance, Creil. — Lille. — Saint-Pierre, Breuille. — Roubaix. — Fédération, Angerville, 200 fr. prix d'honneur. — Roubaix. — L'Union fédérale, Creil, 100 fr. prix d'honneur.

27 juillet. — Lille. — Télégraphe, Saint-Just. — Roubaix. — Fédération, Clermont, 100 fr. prix d'honneur.

29 juillet. — Tourcoing. — Malcontents, Chantilly.

2 août. — Lille. — Union et Progrès, Clermont.

3 août. — Wattrelos. — Association colombophile, Creil. — Roubaix. — L'Union fédérale, Chantilly, (100 fr. p. d'hon.).

4 août. Fête des Fabricants, Roubaix. — Fédération, Creil, 200 fr. prix d'honneur.

7 août. Lys-lez-Lannoy. — L'Union, St-Just, 150 fr. pr. d'hon.

10 août. Lille. — Epervier, Creil. — Roubaix. — Fédération, Chantilly, jeunes et vieux, 200 fr.

15 août. — Bon Espoir, Chantilly. — Roubaix. — L'Union fédérale, Albert.

24 août. — Lille. — Union et Progrès, Vendôme, (pipan's) — Roubaix. — Fédération, Longueau, 100 francs prix d'honneur. — Roubaix. — L'Union fédérale, Breuille.

25 août, lundi de la St-Louis. — Tourcoing. — L'Union, Chantilly.

31 août. — Roubaix. — Fédération Saint-Just, 100 fr. prix d'honneur.

7 septembre. — Tourcoing. — L'Union, Creil.

8 septembre. — Roubaix. — Fédération, Clermont, 200 fr. prix d'honneur.

TOURCOING

DISTINCTION SCOLAIRE. — Monseigneur l'archevêque de Cambrai a élevé à la dignité de chanoine M. l'abbé Pénart.

Cette distinction a été accueillie avec bonheur dans notre ville.

M. Pénart est amonier, depuis quarante-quatre ans, du Pensionnat si justement réputé de Notre-Dame-des-Anges. Il avait préalablement rempli, pendant quelques années les fonctions de vicaire à la paroisse St-Christophe.

M. l'abbé Pénart fait donc le bien à Tourcoing depuis cinquante ans. Il ne compte que des amis dans notre ville. Monseigneur vient de récompenser en lui le mérite universellement apprécié.

NECROLOGIE. — M. le doyen de Saint-Christophe, comme nous l'avons annoncé dernièrement, a eu le malheur de perdre sa mère.

Jendi prochain, à dix heures, un obit solenne sera chanté à Saint-Christophe pour le repos de l'âme de la défunte.

Tous les paroissiens se feront un devoir d'aller prier pour la mère de leur vénéré doyen, auquel ils donneront ainsi une nouvelle preuve de leur sincère attachement.

LINSÈLLES. — Il y a quelques jours, avait lieu à la préfecture de Lille la revue des gardes-champêtres de l'arrondissement.

M. le Préfet distribua à plusieurs d'entre eux des récompenses méritées par leurs bons et loyaux services. M. Henri Ghestem, garde-champêtre de Linsèlles, fut de ce nombre.

M. Henri Ghestem jouit de l'estime publique dans sa commune.

Après avoir honorablement rempli les fonctions d'agent de police à Linsèlles, il servit son pays en vaillant soldat, dans un régiment de cuirassiers. Il se distingua pendant la guerre de Crimée, où il conquit le grade de maréchal-des-logis.

Il quitta à regret l'état militaire; mais sa famille avait besoin de lui; il sacrifia ses goûts pour s'occuper de son devoir.

Henri Ghestem remplit avec zèle et fidélité ses fonctions de garde-champêtre et la nouvelle récompense qu'il vient de recevoir, a fait plaisir à tous ses concitoyens.

LILLE

LE CRIME DE MOLEMBECK-SAINT-JEAN. — Pendant que la police de Lille tient sous les verrous un individu fortement soupçonné d'être l'auteur du crime de Molembek-Saint-Jean, le parquet belge continue l'instruction contre un nommé Pierre Xavier, non moins soupçonné.

Hier, la 5^e chambre du tribunal de première instance de Bruxelles s'est réunie extraordinairement en chambre du conseil, à l'effet de statuer une dernière fois sur la confirmation du mandat d'arrêt décerné par M. le juge d'instruction Ketels à charge de Pierre Xavier, inculpé de l'assassinat de la petite Marie Walschart.

Dans la matinée, l'inculpé avait déjà été amené au Palais de Justice pour y subir, dans le cabinet du magistrat instructeur, un nouvel interrogatoire qui a été assez long.

Devant la 5^e chambre, il est resté des explications échangées entre le ministère public et la dé-

fense que la chambre du conseil sera appelée, dès la semaine prochaine, à statuer sur le réquisitoire demandant le renvoi de l'inculpé devant la chambre des mises en accusation, avec ordonnance de prise de corps. Le cour d'appel pourra donc statuer également à bref délai et, en cas de renvoi de l'inculpé devant les assises, l'affaire pourra être jugée dans une seconde série de la présente session, vers la mi-mars.

La chambre du conseil, après avoir entendu ces explications, a confirmé purement et simplement le mandat d'arrêt pour un mois.

On n'a pas oublié qu'à propos de cette triste affaire, de nombreux procès ont été successivement instruits contre des individus qui, l'un après l'autre, ont été successivement relâchés après une préven ion plus ou moins longue.

Le journal *Les Saïsons* annonce que Mme Ambrose est rentrée, mardi, de Paris, où elle était allée passer quarante-huit heures, pour assister à deux représentations de *Manon*, l'opéra-comique de Massenet, dont M. Guénot nous donnera la primeur à Lille, quelques jours après la première représentation de Paris.

La première représentation n'aura guère lieu à Lille avant le 10 ou le 15 février. C'est Massenet lui-même qui, pendant dix jours, viendra diriger les répétitions, c'est lui qui tiendra le bâton, le soir de la première. Voilà qui nous promet un véritable gala. Gageons qu'à la lecture de cet article, plus d'un de nos lecteurs courra au bureau de location s'assurer une place pour ce soir-là.

ACCIDENT. — Dimanche, à six heures du soir, sur la place de la Nouvelle-Aventure, un cabriolet conduit par M. Ducou, de Marquillies, voulant tourner, pour éviter un car de la ligne B, le cheval renvra et le derrière du cabriolet est allé donner sur le car auquel il a brisé trois glaces. Les dégâts sont purement matériels. Aucune des personnes qui se trouvaient dans le car n'a été blessée.